

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Mickaël VALLÉE (arrivé à 19 heures 10), Madame Valérie VÉRON (arrivée à 19 heures 20), Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (arrivé à 19 heures 20), Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN (arrivée à 19 heures 30), Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE (arrivé à 19 heures 20), Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD ayant donné pouvoir à Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Laëtitia NYS ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX

ABSENTES : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine HAMON

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents 25

Votants 28

DCM n°133/2024 - 1.1.9

**Rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY -
marché public de travaux - attribution**

Rapporteur : Madame HAMON

Par délibération numéro 075/2024 en date du 19 mars 2024, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché public de travaux relatif à la rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY.

Pour rappel, le coût estimatif du projet au stade études de projet (PRO) a été arrêté à la somme de 1 408 570,00 euros HT, soit 1 690 284,00 euros TTC et ventilé comme suit :

Libellés des lots	Montant estimatif par lot (HT)	Montant estimatif par lot (TTC)
1- Désamiantage	18 900,00 euros	22 680,00 euros
2- Gros-œuvre	124 340,00 euros	149 208,00 euros
3- Isolation thermique par l'extérieur	276 795,00 euros	332 154,00 euros
4- Étanchéité	342 750,00 euros	411 300,00 euros
5- Menuiseries extérieures	221 880,00 euros	266 256,00 euros
6- Doublage - faux-plafonds	49 140,00 euros	58 968,00 euros
7- Peinture	27 215,00 euros	32 658,00 euros
8- Chauffage - ventilation - plomberie	214 735,00 euros	257 682,00 euros
9- Électricité	105 675,00 euros	126 810,00 euros
Total hors PSE (hors taxes)	1 381 430,00 euros	1 657 716,00 euros

PSE 1 (isolation des relevés d'étanchéité)	21 290,00 euros	25 548,00 euros
PSE 2 (installation de chauffe-eaux instantanés dans les sanitaires réservés aux élèves)	5 850,00 euros	7 020,00 euros

Les variantes n'avaient pas été autorisées.

Le dossier de consultation d'entreprises a été publié sur le profil acheteur de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE du 15 avril 2024 au 15 mai 2024 à 20 heures 00.

Au terme de cette consultation, vingt-deux offres répondant aux termes du cahier des charges ont été déposées.

Les lots 6 « Doublage - faux-plafonds » et 8 « Chauffage, ventilation, plomberie » sont restés infructueux. Ces deux lots ayant été déclarés sans suite, une consultation directe d'entreprises est en cours.

Les autres lots ont fait l'objet d'une phase de négociation suite à l'avis de la commission communale « Marché à procédure adaptée » consultée par le biais d'une consultation écrite qui s'est déroulée du 31 mai 2024 au 03 juin 2024.

L'analyse des offres a été présentée à la commission communale « Marché à procédure adaptée » le 10 juin 2024.

Les membres de la commission communale « Marchés à procédure adaptée » proposent de retenir la PSE 1 « isolation des relevés d'étanchéité » afin d'optimiser la performance énergétique du bâtiment au regard notamment des exigences portées par les financeurs de l'opération.

Les membres de la commission communale « Marchés à procédure adaptée » ont émis un avis favorable à la validation du classement des offres proposé par le rapport d'analyse.

En application de ce classement, les offres les mieux-disantes sont les suivantes :

Entreprise attributaire	Lot	Montant HT	Montant TTC*
SARL ARLIA BEAUCOUZÉ (49)	1- Désamiantage	18 700,00 euros	22 440,00 euros
SAS SATEM CARQUEFOU (44)	2- Gros œuvre	129 721,25 euros	155 665,50 euros
Euro Peinture 37 SAS JOUÉ-LES-TOURS (37)	3- Isolation thermique par l'extérieur Offre de base	240 000,00 euros	288 000,00 euros
	3- Isolation thermique par l'extérieur PSE 1 (isolation des relevés d'étanchéité)	6 080,00 euros	7 296,00 euros
SEO CORDEMAIS MALVILLE (44)	4- Étanchéité Offre de base	331 400,00 euros	397 680,00 euros
	4- Étanchéité PSE 1 (isolation des relevés d'étanchéité)	10 423,20 euros	12 507,84 euros
STER OUVEN SAS TINTENIAC (35)	5- Menuiseries extérieures	230 000,00 euros	276 000,00 euros
SARL FRÉMONDIÈRE Décoration ORÉE-D'ANJOU	7- Peinture	26 600,00 euros	31 920,00 euros
SARL JULIOT Électricité ESSARTS-EN-BOCAGE (85)	9- Électricité	91 500,00 euros	109 800,00 euros

*Le taux de TVA est de 20,00 %

Monsieur VALLÉE demande à quoi correspond l'isolation des relevés d'étanchéité. Monsieur le Maire apporte une réponse technique à cette question en précisant que cette PSE permettrait de ne pas créer de pont thermique. Il ajoute que la configuration des locaux de cet établissement scolaire, à savoir en nid d'abeilles, complique la réalisation de l'étanchéité de cet ensemble immobilier.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur les travaux envisagés au groupe scolaire Jules FERRY. Il ajoute que ce projet a été présenté aux directrices du groupe scolaire. Il précise que les enseignants et les parents d'élèves sont invités à une présentation dudit projet le 24 juin courant. Il rappelle que Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale a demandé à être invité à cette réunion. Il demande qu'il soit vérifié que ce dernier a bien été convié à cette réunion.

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Vu la délibération numéro 075/2024 en date du 19 mars 2024 portant approbation du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY au stade PRO et autorisation de lancement d'une consultation d'entreprises pour le marché public de travaux,

Vu la délibération numéro 067/2024 en date du 19 mars 2024 portant autorisations de programme et crédits de paiement, notamment pour l'exercice comptable 2024,

Considérant les crédits ouverts sur le compte 2313-5406 du budget 2024 de la commune,

Considérant l'analyse des offres présentée aux membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » par le cabinet IPH INGÉNIERIE de CESSON-SÉVIGNÉ (35), maître d'œuvre pour cette opération, le 10 juin 2024,

Sur avis des membres de la commission communale « Marché à Procédure Adaptée » réunis le 10 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUIT** l'avis émis par la commission communale « Marché à Procédure Adaptée » le 10 juin 2024 ;
- **VALIDE** la Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) « isolation des relevés d'étanchéité » pour un montant de 16 503,20 euros HT, soit 19 803,84 euros TTC, dont 6 080,00 euros HT au titre du lot 3 « Isolation thermique par l'extérieur » et 10 423,20 euros HT au titre du lot 4 « Étanchéité » ;
- **RETIENT** le classement tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres ;
- **ATTRIBUE** le marché public de travaux à l'entreprise SARL ARALIA de BEAUCOUZÉ pour le lot 1 « Désamiantage » pour son offre de base pour un montant de 18 700,00 euros HT, soit 22 440,00 euros TTC ;
- **ATTRIBUE** le marché public de travaux à l'entreprise SAS SATEM de CARQUEFOU pour le lot 2 « Gros œuvre » pour son offre de base pour un montant de 129 721,25 euros HT, soit 155 655,50 euros TTC ;
- **ATTRIBUE** le marché public de travaux à l'entreprise Euro Peinture 37 SAS de JOUÉ-LES-TOURS pour le lot 3 « Isolation thermique par l'extérieur » pour son offre de base et la PSE 1 « isolation des relevés d'étanchéité » pour un montant total de 246 080,00 euros HT, soit 295 296,00 euros TTC ;
- **ATTRIBUE** le marché public de travaux à l'entreprise SEO CORDEMAIS de MALVILLE pour le lot 4 « Étanchéité » pour son offre de base et la PSE 1 « isolation des relevés d'étanchéité » pour un montant total de 341 823,20 euros HT, soit 410 187,84 euros TTC ;
- **ATTRIBUE** le marché public de travaux à l'entreprise STER OUVEN SAS de TINTENIAC pour le lot 5 « Menuiseries extérieures » pour son offre de base pour un montant de 230 000,00 euros HT, soit 276 000,00 euros TTC ;
- **ATTRIBUE** le marché public de travaux à l'entreprise SARL FRÉMONDIÈRE Décoration d'ORÉE D'ANJOU pour le lot 7 « Peinture » pour son offre de base pour un montant de 26 600,00 euros HT, soit 31 920,00 euros TTC ;

- **ATTRIBUE** le marché public de travaux à l'entreprise SARL JULIOT Électricité d'ESSARTS-EN-BOCAGE pour le lot 9 « Électricité » pour son offre de base pour un montant de 91 500,00 euros HT, soit 109 800,00 euros TTC ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 juin 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Catherine HAMON**

Envoyé et reçu en Préfecture
ID : 044-200078079-20240618-DCM_133_06_2024-DE

